



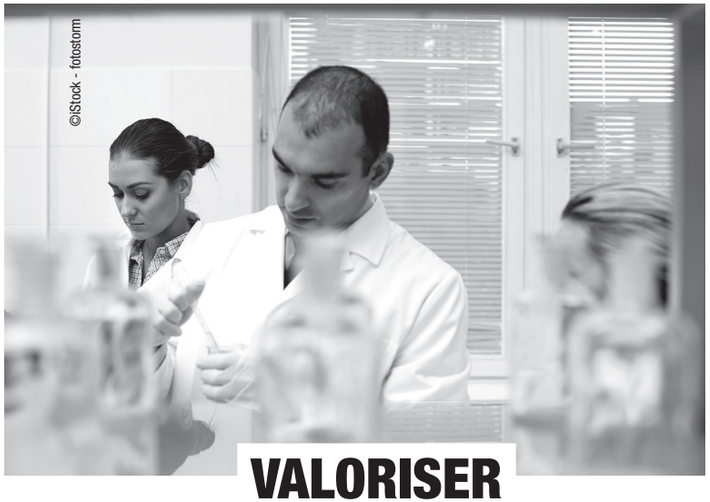
ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

SCRUTIN DU 6 DÉCEMBRE 2018




snatc

SPLEN-SUP



VALORISER
NOS MÉTIERS



INVENTER
UN SYSTÈME EFFICACE



PROTÉGER
CHACUN D'ENTRE NOUS

Mieux vivre pour mieux accomplir sa mission

11_CTMESR_EXE_BAT_OK_N&B.indd 1 11/10/2018 11:15

COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

VALORISER

La pénurie croissante d'enseignants et la surcharge des effectifs d'étudiants doivent conduire à adopter une politique audacieuse de création de postes, dans la transparence et le respect des exigences pédagogiques et scientifiques. Le coût de cette politique sera compensé par ses bénéfices (diminution de l'échec en 1e année, amélioration des qualifications).

Le SNALC demande une promotion plus rapide pour les Maîtres de conférences et les Professeurs des Universités qui préparent aux concours de recrutement (CAPES, Agrégation) ou participent aux jurys ou dirigent des diplômes (licence, master…).



Il faut faciliter l'accès des PRAG et PRCE au corps des Maîtres de conférences sur des critères objectifs et transparents, comme l'obtention d'un doctorat ou la direction de recherches. Le SNALC demande pour eux un service de 288 h annuelles d'équivalent TD incluant toutes les tâches, l'heure complémentaire au même taux que les HSA du secondaire et un alignement sur l'ISOE de la prime de l'enseignement supérieur.

Pour les ITRF, le SPLEN-SUP demande davantage de concours accessibles à tous, y compris en catégories C et B. Il souhaite que le taux de promotions soit augmenté (liste d'aptitude, examens professionnels) et que les conditions de promouvabilité soient de 3 ans minimum de service effectif dans le grade. Le SPLEN-SUP demande davantage de stages : il est indispensable d'être précis dans ces métiers qui exigent une réactualisation permanente des connaissances et des outils numériques. ■

INVENTER

La priorité de l'enseignement supérieur est l'élaboration et la transmission des savoirs de notre temps. Mais il doit aussi assumer une mission sociale : l'insertion professionnelle des jeunes.

En accord avec son projet *Permettre à tous de réussir*, le SNALC défend l'idée d'une sélection à l'entrée de l'Université, comprise comme une orientation choisie et accompagnée. Notre ambition est de lutter contre l'échec massif en licence, entre autres par l'introduction d'une année de propédeutique.

Pour permettre aux familles les plus modestes d'y accéder, il faut favoriser le développement d'un enseignement supérieur public de proximité diversifié dans les villes moyennes et les banlieues, et maintenir sa quasi gratuité.

Le SPLEN-SUP tient à ce que les travaux pratiques soient préservés, tant en collèges, lycées que dans les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour un meilleur enseignement d'une culture scientifique qui, demain, fera de nos élèves et étudiants la richesse de notre culture. Le SPLEN-SUP, conscient que le rôle des ITRF auprès des enseignants et des élèves ou étudiants est un axe majeur pour l'enseignement, défend ces personnels afin d'améliorer leurs conditions de travail, leur évolution et leur mobilité professionnelles. ■



PROTÉGER

La dégradation des conditions de travail engendrée par la LRU et la loi ESR de 2013 est une évidence. Les missions de service public, les libertés académiques, la qualité de l'enseignement en sont les victimes. Les personnels seront mieux protégés si, comme le demandent le SNALC et le SPLEN-SUP, les compétences des Comités techniques (CTU et CTMESR) sont élargies.

L'autonomie conduit à introduire des statuts particuliers dérogatoires au statut commun garanti par la loi. Le SNALC exige le respect d'un cadre national pour nos métiers au sein des établissements du supérieur ainsi que dans le domaine financier.



Le SPLEN-SUP, qui a plus de 40 ans d'existence, est un syndicat qui défend l'intérêt des personnels travaillant dans les laboratoires des collèges et des lycées et, depuis 2011, les collègues ITRF des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche. Toujours présent dans les instances rectorales et ministérielles, il vous représente au mieux pour défendre votre pouvoir d'achat, la gestion de votre carrière et tient à préserver et à améliorer vos possibilités de mobilité sur la métropole et outre-mer.

Le SNALC a mis en place le dispositif Mobi-SNALC qui permet de retrouver un second souffle ou de donner vie à une seconde carrière.
Enfin, la défense de la laïcité est une priorité pour le SNALC et le SPLEN-SUP : ils demandent l'application de la loi du 15 mars 2004 dans l'enseignement supérieur. ■

snalc
SPLEN-SUP

LE 6 DÉCEMBRE 2018,
VOTEZ SNALC, SPLEN-SUP POUR DONNER UN SENS À VOTRE MÉTIER

11_CTMESR_EXE_BAT_OK_N&B.indd 2 11/10/2018 11:15